

VIOLENCE

La violence, en tant qu'acte

La violence est l'issue négative d'un conflit, qui aboutit à la blessure, la négation, la destruction partielle ou totale d'une ou plusieurs personnes, c'est une atteinte à l'intégrité de la personne :

- sur le plan **physique** : l'acte violent blesse ou tue l'être humain dans sa chair.
- sur le plan **psychologique** : l'acte violent, au moyen de la parole par exemple, blesse ou détruit l'être humain dans son équilibre psychologique. Elle est souvent plus répétitive et banalisée que la violence physique. Une violence physique est aussi violence psychologique.
- sur le plan **moral** : l'acte violent, au moyen du mépris ou du rejet par exemple, blesse ou détruit l'être humain dans les valeurs qui font sens pour lui. Nous pouvons parler de violence culturelle, quand une personne doit subir au quotidien la culture différente d'une autre personne, tant qu'il n'y a pas de possibilité de dialogue et de compréhension mutuelle.

Situation violente

La violence se manifeste à travers des actes, mais aussi à travers une situation établie dans laquelle un individu ou un groupe est soumis à l'oppression d'un autre, ou ne peut satisfaire ses besoins fondamentaux. Attitudes individuelles et fonctionnements collectifs ont tendance à se renforcer mutuellement. Cette **violence structurelle** peut donc s'installer de façon durable. Elle est souvent occulte à l'intérieur du système qui la génère, qu'il soit d'ordre culturel ou économique, et le regard d'un tiers extérieur est alors nécessaire pour la mettre à jour.

Qui dit qu'un acte est violent ?

Il est rare que l'auteur d'un acte et son destinataire soient d'accord sur le degré de violence de l'acte commis.

- Le point de vue de l'auteur de l'acte est lié à son intention, son motif : se défendre, se faire remarquer, s'amuser, affirmer son intérêt ou sa vision des choses... ou, délibérément chercher à nuire à l'autre. Sa capacité d'empathie peut l'aider à assumer la responsabilité de ses actes en proposant spontanément une réparation. Alors que s'il est dans un état de coupure émotionnelle, l'agresseur ne ressent pas de culpabilité, car il ne sent pas qu'il a fait mal. Au contraire, une culpabilité exagérée crée un état de tension qui peut l'amener à justifier son attitude, à nier sa responsabilité, voire la projeter sur sa victime, pour apaiser cette tension.
- Le point de vue du destinataire de l'acte dépend de sa perception, de la façon dont il souffre de la situation, de sa position de plus ou moins grande dépendance face à l'auteur. Il arrive qu'une personne victime, dévalorisée et culpabilisée banalise elle-même ce qui lui arrive, le trouvant « normal ». Elle le subit. D'autres personnes s'installent dans une position de victime, voire de bouc émissaire, et peinent à identifier leur part de responsabilité, inhérente à toute relation. Ces manifestations de victimisation sont à entendre et décoder afin d'aider à faire des choix responsables.
- Pour établir le degré de violence d'un acte, il y a lieu de confronter leurs deux points de vue (il n'est pas toujours possible ou souhaitable, dans un premier temps, de confronter les personnes en direct), et de les confronter aussi au point de vue de la Loi qui fait tiers, et qui précise en quoi cet acte est oui ou non, une transgression. Le tiers, garant du cadre ou des valeurs, si le cadre est injuste, doit permettre de nommer la violence, et de passer du vécu émotionnel à la mise en mots pour chercher collectivement comment créer du « plus juste ».

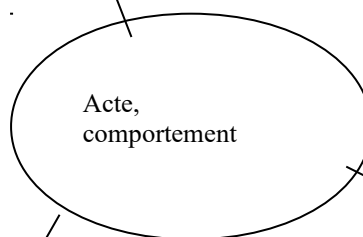
Vers une moindre violence : la non-reconnaissance d'un de ces trois points de vue est une surenchère de violence. En revanche, la circulation de la parole, les fonctionnements, les actes posés (sanctions, procès, médiations) qui mettent en communication ces trois points de vue, et obligent chacun à prendre en compte les autres points de vue, contribuent à faire baisser le degré de violence.

INTENTION DE L'AUTEUR

vécu ou désigné comme « agresseur »

*Expression d'une souffrance ?
Réaction impulsive ?
Intolérance à la frustration ?
Action tentée
pour résoudre un problème ?*

**La responsabilité
de la personne par rapport à sa vie
est engagée :**
*questionnement, écoute, aide
sont nécessaires*



ACTE
SITUATION
N

est-ce une **TRANSGRESSION ?**
point de vue du **TIERS GARANT** du cadre :
valeurs, lois, règles, institution, norme, , ordre établi...

*acte déloyal ? illégitime ? illégal ?
manquement à la règle ou infraction à la loi,
contravention, délit, crime ?*

La Responsabilité Pénale de l'auteur est engagée :
*Une sanction est nécessaire,
qui peut être éducative plutôt que punitive
Compréhension, confirmation ou ré-ajustement de la règle
reconnaissance de chacun et reconstitution solidaire du groupe*

**Ai besoin réajuster le cadre, l'améliorer
afin que soient mieux pris en compte les besoins légitimes de chacun**

PERCEPTION DU DESTINATAIRE

qui est ou se positionne comme « victime »

Agression ? Violence ? Dommages ?

Cela engage la Responsabilité Civile de l'auteur, c'est-à-dire l'obligation de réparation.

Mais aussi, et de toutes façons, il est important qu'un tiers apporte une reconnaissance à la victime pour qu'elle puisse sortir de son statut ou de sa position et reprendre la responsabilité de sa vie sans devenir à son tour agresseur

Pour approfondir :

Dictionnaire de la non-violence, Jean-Marie Muller, Editions Le Relié, 2005

Sanctionner sans punir ; dire les règles pour vivre ensemble, E. Maheu, Chronique Sociale, 2006